



Cfdt: *orano cycle* La Hague

Expliquer pour démystifier...

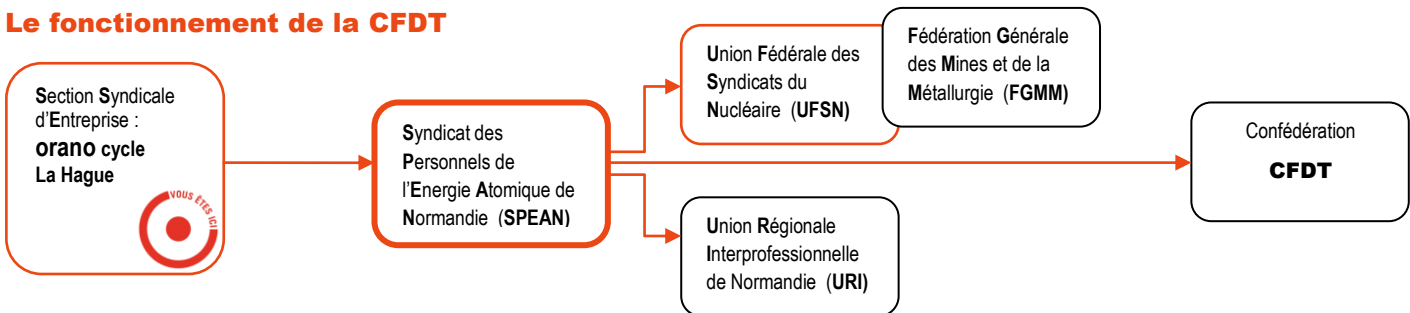
L'exercice n'est pas courant mais il est parfois nécessaire de rappeler notre fonctionnement syndical CFDT avant que d'autres sous le prétexte des élections professionnelles ne déforment la réalité. Ainsi, retrouvez notre fonctionnement, nos caractéristiques, nos valeurs, ...

Les caractéristiques de la CFDT

- Premier syndicat français en nombre d'adhérents : 623 802, des hommes (50,5%), des femmes (49,5%), qui travaillent dans tous les secteurs professionnels, dans les petites et les grandes entreprises, dans le privé en majorité et dans toutes les régions de France.
- Premier syndicat dans le secteur privé (mesure de la représentativité 2017)...
- Syndicat où l'adhérent a des droits. Le droit d'être écouté, respecté, informé, défendu gratuitement en cas de problème.
- Ni de gauche ni de droite, la CFDT est du côté des salariés. Son premier objectif est d'obtenir des droits nouveaux pour les salariés en faisant reculer les inégalités. C'est par exemple la CFDT qui a obtenu le droit de partir à la retraite à 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler jeunes.
- Syndicat pragmatique qui préfère trouver des solutions par le dialogue, mais n'hésite pas à se mobiliser contre des mesures injustes comme la réforme des retraites de 2010.
- Syndicat laïc qui respecte toutes les croyances religieuses ou philosophiques tant qu'elles ne conduisent pas à la haine, au racisme, à l'exclusion.



Le fonctionnement de la CFDT



Les VALEURS CFDT

Cinq valeurs qui font de l'homme le véritable acteur de ses choix de vie, pour construire un monde plus équitable et durable avec la CFDT.

Émancipation

Inscrite dans nos statuts, l'émancipation, tant individuelle que collective, est pour nous un droit inaliénable.

- Pour diriger sa vie.
- Pour imposer le respect de la dignité et de la liberté dans l'entreprise et au sein de la société, et pour satisfaire les besoins de chacun, matériels et intellectuels, dans sa vie professionnelle et personnelle.

Démocratie

Une valeur qui est l'identité même de la CFDT, elle se trouve d'ailleurs au cœur de notre sigle.

- Pour s'exprimer librement et participer à la prise de décision.
- Pour être acteur de l'amélioration de ses conditions de travail et de vie, au delà de toute différence d'origine, de nationalité, de confession religieuse et d'opinion.

Indépendance

La CFDT estime indispensable de distinguer ses responsabilités de celles de l'État, des partis politiques et des confessions religieuses.

- Pour conserver son autonomie et son sens critique.
- Pour impulser ou infléchir les décisions gouvernementales.

Autonomie

L'indépendance de pensée et d'action ne peut se concevoir si la CFDT est tributaire de ressources externes.

- Pour garantir son indépendance financière et lui donner les moyens de son autonomie, la CFDT s'appuie sur un syndicalisme d'adhérents.

Solidarité

Être solidaire, c'est faire le choix de l'entraide pour défendre les droits de tous.

- Pour défendre les droits au sein de l'entreprise, mais aussi entre les salariés et les chômeurs, entre les générations, et plus largement entre les peuples.
- Pour lutter contre toute forme d'exclusion, d'inégalité et de discrimination.

Le prix de l'adhésion

Une cotisation, c'est **0,75 %** du salaire net annuel, primes comprises ou 0,75% du salaire de base mensuel pour les actifs, et 0,50 % pour les retraités. **66 %** des cotisations syndicales payées par l'adhérent peuvent être déduites de ses impôts sur le revenu s'il est imposable. S'il ne l'est pas, il bénéficie d'un crédit d'impôt équivalent.

A titre d'exemple pour un salaire de base de 2000 € le montant de la cotisation mensuelle est de 15€ dont 10€ défiscalisés soit une cotisation réelle nette de 5€ par mois.

Les SERVICES aux ADHERENTS

Pour soutenir ses adhérents et leur offrir des services utiles, la CFDT s'est dotée d'une Caisse Nationale d'Action Syndicale (CNAS) qui est aux côtés des adhérents au quotidien et en cas de coup dur. Découvrez les nombreux services proposés aux adhérents de la CFDT :

Cnas, ça assure !

La Caisse nationale d'action syndicale

REPONSES A LA CARTE : LE SERVICE D'ACCUEIL TELEPHONIQUE

Ce service d'accueil téléphonique est réservé aux adhérents CFDT pour poser toutes leurs questions liées au travail, à la vie professionnelle ou personnelle.

Le service Réponses à la carte est également accessible en ligne.

Avec Réponses à la carte, il y a toujours quelqu'un qui vous écoute, qui vous répond, qui vous oriente.

Un accès 7 jours sur 7, 24h/24h, depuis l'espace adhérent sur monespace.cfdt.fr

Un numéro de téléphone réservé aux adhérents de la CFDT : 09 69 39 19 39 (non surtaxé), accessible du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h.

Une question, besoin d'un conseil ?

Un militant CFDT vous donnera l'appui dont vous avez besoin, car derrière ce numéro de téléphone, des hommes et des femmes se mobilisent pour vous répondre.

Les 5 + de Réponses à la carte :

- une prise en charge immédiate de votre demande
- un accueil et une écoute de qualité
- un conseil personnalisé via un réseau d'experts
- un large créneau horaire pour contacter la CFDT : une permanence d'accueil téléphonique 6 jours sur 7
- une réponse rapide.



LE SOUTIEN JURIDIQUE

Grâce à ce service, l'adhérent CFDT a l'assurance de ne plus être seul face à son employeur.

Si vous devez recourir à un avocat, saisir la justice ou les tribunaux pour faire valoir vos droits, la CNAS prend en charge une part des frais. Pour cela, contactez votre syndicat qui est seul habilité à saisir la CNAS.

Exemple d'aide ?

Défense individuelle de l'adhérent lorsqu'il est confronté à un problème de droit du travail, de protection sociale ou de formation professionnelle.

LA CAISSE DE GREVE

Cette caisse de grève permet de compenser la perte de salaire des adhérents CFDT pendant leur mobilisation. La CFDT est la seule organisation syndicale française à disposer d'une caisse de grève pour ses adhérents. En cas de retenues sur le salaire pour fait de grève, elle vous aide financièrement.

Concrètement ?

À partir du 2e jour de grève, l'adhérent ayant fait l'objet d'une retenue de salaire pour fait de grève, reçoit une indemnité d'environ 7€/h

**S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !**



Pour contacter vos élus CFDT :

Local CFDT bâtiment social 2 68 59

@mail : CG_FDT.elh@areva.com

Pour + d'infos, les liens utiles :

www.cfdt.fr

www.cfdt-fgmm.fr

www.ufsn.cfdt-fgmm.fr

